

Trophée des vins du Jura

2019



Préambule

L'un des objectifs de ce concours est de faire mieux connaître les vins du Jura, et le métier de sommelier, ses différentes facettes et les qualités requises pour bien appréhender cette profession.

Article 1

Un concours de sommellerie junior (ouvert à tous les élèves des établissements scolaires et centres d'apprentissage âgés de 30 ans au plus) et senior (à tous les professionnels de la sommellerie), est organisé sous la présidence de l'association des sommeliers Jura-Franche-Comté et des Ambassadeurs des Vins Jaunes.

Ce concours se déroulera au lycée Hyacinthe Friant de Poligny le lundi 4 février 2019.

Article 2

Pour participer envoyez votre dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- ✧ Fiche d'inscription signée
- ✧ Photocopie de la carte d'identité
- ✧ Certificat de travail (pour la catégorie senior)
- ✧ Attestation de formation (pour la catégorie junior)
- ✧ CV

AMBASSADEURS DES VINS JAUNES - Trophée des vins du Jura
Château Pécauld - BP 41 - 39600 ARBOIS

Renseignements (déroulé du concours...) : Cédric Picot : cedric@picot.cz

Dernier délai d'inscription : 31 décembre 2018

Documents téléchargeables sur site

<https://www.percee-du-vin-jaune.com/concours/sommellerie.htm>

Trophée des vins du Jura

2019



Article 3

Déroulement des épreuves

❖ **En matinée épreuve écrite**

Dans cet exercice, des questions d'œnologie, d'œnotourisme et connaissances générales de notre région pourront être incluses.

❖ **Epreuve d'analyse sensorielle**

Ces deux épreuves permettront de sélectionner les finalistes dans chacune des catégories.

Les épreuves finales se dérouleront en fin de matinée pour les juniors, et l'après-midi pour les seniors. Ces épreuves, constituées de 3 ateliers pour les juniors et 4 ateliers pour les seniors se dérouleront en public.

Article 4

La proclamation des résultats a lieu le jour même après les épreuves finales.

Un diplôme et de nombreux lots seront remis à chaque participant.

Article 5

Le jury est composé de sommeliers et de membres de la commission. Il est dirigé par un président de jury, la commission est souveraine. Les décisions ne peuvent être contestées et de ce fait, aucune réclamation ne peut être prise en considération.

Le jury se réserve le droit de modifier la composition des épreuves.

Tous candidats s'engageant à participer à ce concours acceptent, sans aucune réserve, le règlement.